

Toulouse, le 2 décembre 2013
DCT/DA/GEIPAN

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

MANS (LE) (72) 21.11.2010

1 – CONTEXTE

Le 23 janvier 2011, le GEIPAN reçoit par courrier un Questionnaire Terrestre (QT) de la part d'un témoin faisant état d'une observation de trois lumières disposées en triangle (deux bleues et une rouge) dans le ciel du Mans, en fin d'après-midi du dimanche 21 novembre 2010.

Bien qu'ayant couché sur papier les détails de son observation à l'issue de celle-ci, le témoin a d'abord contacté un aéroport voisin qui l'a renvoyé vers la DGAC, qui, après enquête l'a renvoyé vers le GEIPAN, d'où une réception tardive du témoignage (deux mois après les faits).

Le 10 mai 2013, un entretien avec un enquêteur GEIPAN a été réalisé au domicile du témoin.

2- DESCRIPTION DU CAS

Description générale :

Le dimanche 21 novembre 2010, à l'issue d'une après-midi occupée par des tâches administratives, le témoin décide de sortir pour une promenade, et ouvre la fenêtre de sa cuisine afin de "prendre la température".

Contemplant le panorama offert sur la ville du Mans depuis son logement au 9^e étage, le témoin aperçoit une formation de trois lumières, deux bleues et une rouge, se détacher des lumières de la ville et se diriger dans sa direction.

Alors que le groupe atteint sa résidence, le témoin distingue une forme triangulaire lisse et mat reliant les trois lumières, plus sombre que le fond du ciel. Un subtil bruit comme un « froissement de l'air » est également perçu. L'observation s'achève en moins de 15 secondes, alors que l'objet passe au delà du toit de l'immeuble du témoin.

Précisions obtenues lors de la visite de l'enquêteur du GEIPAN :

Météo ; environnement:

Il fait déjà nuit, le ciel est brumeux, totalement couvert, le vent établi au nord, est faible. Il fait frais ; le temps est calme. Le quartier des Sablons où se situe l'immeuble du témoin est à vocation résidentielle, même si quelques entreprises y sont implantées ; ce quartier est situé au sud-est du

Mans. L'éclairage et le paysage urbains sont totalement identifiés par le témoin (lampadaires, enseignes, abris-bus, voies de circulation, etc...) qui réside dans cet appartements depuis plus de 17 ans. Le témoin est seul dans sa cuisine, fenêtre ouverte sur l'extérieur. Seule la cuisine de son appartement est allumée. Il n'existe, selon lui, ni bruit ni vue parasites. Il est muni d'une paire de lunettes.

Distance d'apparition ; forme :

Il est 17h55. Les trois lumières, sans halo ni sillage, sont apparues derrière un bosquet de grands arbres, situé sur un terrain urbanisé, légèrement pentu, fermant l'horizon Nord-Nord-Est et distant d'environ 1,6 km du point d'observation (lieu-dit Gazonfier) ; les lumières ont ensuite évolué, de manière solidaires, quasiment en ligne droite, en direction de la fenêtre de la cuisine où se tenait le témoin, avant de disparaître, masquées par le toit de l'immeuble (qui compte 12 étages au total).

Le témoin indique que les trois lumières étaient disposées de la façon suivante : un feu rouge fixe en haut et deux feux bleus fixes en bas, répartis aux angles d'un triangle isocèle, qui s'est déplacé dans l'air sans rotation ni aucun autre mouvement sur lui-même. Leur forte brillance contrastait avec les autres lumières de la ville, toutes familières au témoin. Le fond uniforme qui reliait les trois points lumineux a été décrit comme plan, lisse, mat, froid, noir (« plus noir que la nuit environnante »). L'ensemble a été décrit comme étant « fin et élégant ».

Durée :

Dès l'apparition du phénomène lumineux, le témoin a eu le réflexe d'en évaluer sa durée jusqu'à sa disparition derrière l'immeuble en démarrant un comptage en secondes ; la durée totale de l'observation a ainsi été établie à 15 secondes. A noter que le témoin a tenu à refaire, à voix haute, le comptage de 15 secondes devant l'enquêteur GEIPAN, lors de l'entretien que celui-ci a été amené à réaliser et que ce comptage a paru tout à fait correct.

Hauteur :

Si le témoin semble assez sûr de lui concernant la durée du phénomène, il se montre également précis et affirmatif sur sa hauteur par rapport au sol, se réglant avant tout sur les repères fixes du paysage urbain. Le phénomène observé a jailli à forte vitesse de derrière les arbres puis a semblé ralentir au fur et à mesure qu'il se rapprochait de la fenêtre de la cuisine, non sans avoir adopté une trajectoire sensiblement infléchie vers le sol, avant d'entamer une légère remontée puis de disparaître au-dessus de l'immeuble. Deux repères sont évoqués, dans l'ordre chronologique du déplacement : le toit d'un petit immeuble de quatre étages et l'abri bus éclairé, tous deux situés en contrebas de la fenêtre de la cuisine et tous deux frôlés par le phénomène. Autre élément révélateur : le témoin a indiqué qu'au passage le plus rapproché des lumières devant sa fenêtre, il n'avait eu nul besoin de lever les yeux vers le ciel, ni de les baisser (constat renforcé par l'expression : « je n'ai pas levé ni abaissé mon menton ») pour regarder le phénomène. Il en déduit que le phénomène observé évoluait quasiment à hauteur de son neuvième étage d'habitation. Plutôt que d'altitude, il convient donc, dans ces conditions, de parler plus communément de hauteur. Le phénomène a vraisemblablement évolué de peu au-dessus des constructions urbaines, entre 20 et 50 m du sol (le témoin ajoute d'ailleurs, qu'au milieu de son observation il a pensé que le phénomène allait se crasher au sol ; il s'est entendu dire « redresse...redresse ! »)

Trajectoire :

Le phénomène est apparu par 20° NNE pour disparaître à 200° SSO. A noter que cette trajectoire presque Nord-Sud se prolonge, lorsque l'on se réfère plan de la ville, (dans l'hypothèse d'une poursuite rectiligne du déplacement) en direction de l'aéroport de Le Mans-Arnage.

Bruit :

Le témoin fait état d'un déplacement du phénomène, à peine audible et seulement au plus près de l'observation, à une distance estimée à quelques mètres seulement de la fenêtre de la cuisine (« j'avais l'impression de pouvoir presque le toucher »). Il définit le bruit comme un « froissement de l'air », un « très doux bruissement, plutôt agréable » ou encore un « léger bruissement des feuilles d'un arbre sous l'effet du vent ». Avant et après le passage du phénomène au plus proche du témoin, le déplacement est qualifié de « totalement silencieux ».

Taille :

L'estimation de la taille du phénomène est, cette fois, plus approximative. Elle va de la taille d'environ une pièce d'un Euro tendu à bout de bras, voire de l'extrémité du pouce (dans la phase médiane du déplacement) à un triangle de 2m de côté (au plus près du témoin) ; le témoin dit d'ailleurs, concernant cette dernière estimation, avoir reconstitué après-coup, à l'aide d'un patron en papier sur le sol de sa cuisine, un triangle isocèle de 2m de côté et indique que cela semblait correspondre à la taille réelle du phénomène observé. A noter également que le témoin semble avoir vu le phénomène changer de taille lors du déplacement, lui apparaissant plus petit alors qu'il s'approchait de sa fenêtre.

Données à caractère psychologique :

Le témoin précise qu'il était tout à fait calme et détendu juste avant l'observation ; qu'il est resté « stoïque » en un premier temps. Il ajoute avoir vécu ensuite un moment d'émotion (« mon cœur battait la chamade ») lorsqu'il a eu la sensation d'une « intelligence noire » qui le regardait (« elle me regardait autant que je la regardais »). Rétroactivement, le témoin a évoqué une certaine peur. Il est fortement demandeur d'une explication face à ce phénomène qu'il ne connaît pas. Il dit être d'un esprit ouvert à toute forme d'explication.

Perception et état de conscience :

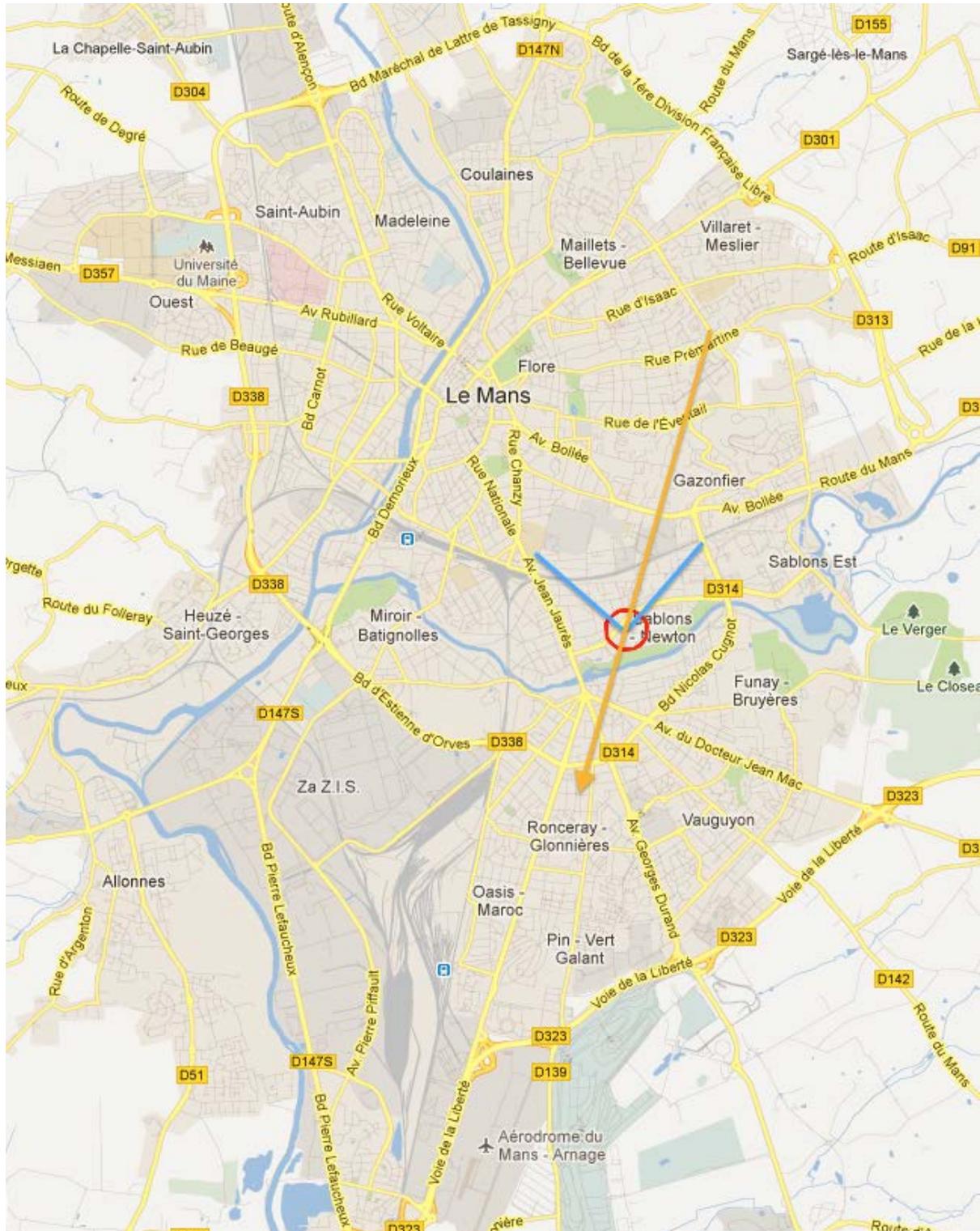
Le témoin affirme n'avoir aucun doute sur l'authenticité de sa perception (un avis médical ophtalmique autorisé précise d'ailleurs que la personne ne peut être sujette aux phosphènes). Pour le témoin, les points lumineux observés ne relèvent pas d'un trouble, et encore moins d'une pathologie de sa propre vision : ils ont existé réellement.

Il ajoute qu'il ne boit jamais d'alcool et ne se drogue pas. Les médicaments qu'il prend, suite à un problème de santé survenu il y a de cela trois années ne sont pas des psychotropes et n'altèrent pas son état de conscience (« pas d'hallucinations »).

3- Analyse

3.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le témoin observe le phénomène depuis la fenêtre ouverte de sa cuisine, située au 9^e étage d'un immeuble de la ville du Mans :

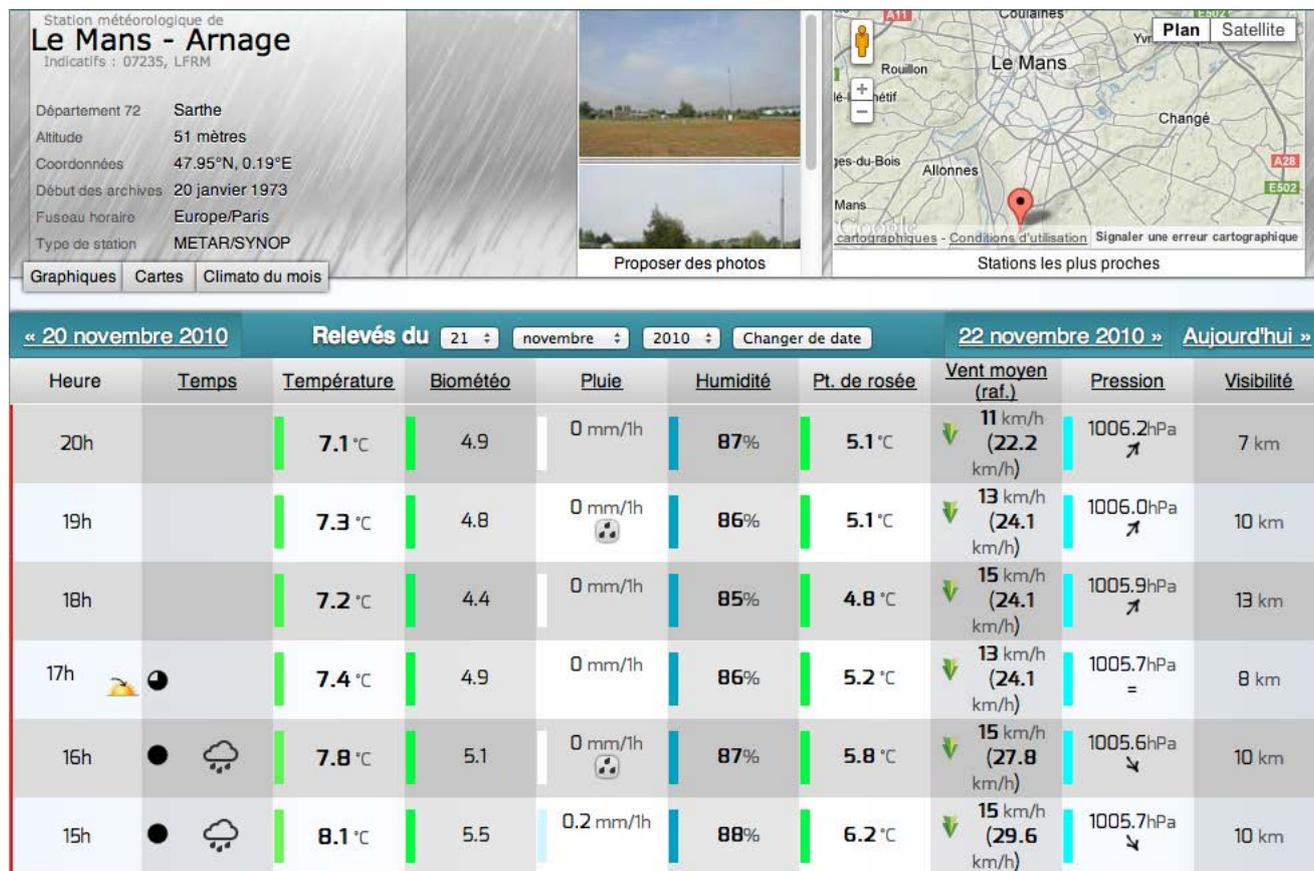


Source : [Google Maps](#)

La position du témoin est représentée par le cercle rouge, la direction d'observation est délimitée par les lignes bleues et la trajectoire du PAN est illustrée par la flèche orange (direction, taille et orientation arbitraires).

3.2 SITUATION METEO

La plus proche station aux données accessibles pour la date considérée est celle de l'aérodrome Le Mans - Arnage, située à 5 Km au Sud – Sud Ouest du lieu d'observation.



Source : infoclimat.fr

Un vent du Nord est établi sur le Mans pendant toute la fin d'après midi du 21 novembre (tendance confirmée par les stations alentours).

La nébulosité relevée est importante, ce que confirment [les archives des images des satellites météo](#).

3.3 SITUATION ASTRONOMIQUE

Le témoin ne mentionne aucun repère astronomique en raison de la couverture nuageuse.

Aucun objet astronomique habituellement source de méprise ne se trouvait dans la direction d'observation (orientée au Nord – Nord Est).

La base [BOAM](#) ne fait état d'aucun enregistrement de bolide pour l'heure de l'observation.

3.4 SITUATION AERO ET ASTRONAUTIQUE

Le témoin ne mentionne aucun aéronef.

Le rapport de l'aviation civile, demandé directement par le témoin, ne mentionne pas non plus d'aéronefs pouvant correspondre à l'observation.

Etant donné le vent du Nord relevé, les éventuels appareils en approche de l'aérodrome du Mans – Arnage devaient utiliser la piste 02 et donc procéder à une approche par le Sud. Ces appareils ne sont donc pas susceptibles de couper la direction d'observation ; ils lui auraient été même radicalement opposés.

3.5 RECONSTITUTION

Les données d'orientation et de trajectoire sont insuffisantes pour autoriser une reconstitution objective ou même subjective au delà de la carte proposée au §3.1.

Le déplacement, sur place, de l'enquêteur du GEIPAN et les repères identifiés depuis le point d'observation (cuisine du témoin au neuvième étage de son immeuble) ne permettent pas d'aller au-delà des constats déjà dressés.

Le fait de n'avoir aucune observation sur la suite de la trajectoire observée, après la disparition du phénomène au-delà de l'immeuble, ne permettent pas notamment, d'établir de façon fiable, un quelconque lien avec l'aérodrome de Le Mans-Arnage.

4- HYPOTHESES

Bien que son déplacement soit compatible avec la direction du vent, la description du PAN, objet triangulaire de couleur noire, mat et pourvu d'un feu rouge fixe à l'avant et de deux feux bleus fixes à l'arrière n'évoque aucune des hypothèses usuelles de méprise.

La vitesse du vent, relevée à 13km/h, avec des pointes estimées à 24km/h, rend impossible le parcours d'une distance de 1,6 km en 15 secondes pour un quelconque objet qui serait porté par le vent.

S'il s'agissait d'un phénomène porté par le vent, il lui aurait fallu entre 4 et 8 minutes pour parcourir les 1,6 km en question, pour un vent soit de 13km/h, soit de 24km/h. L'hypothèse d'une lanterne volante ou de tout autre objet porté par l'air ne tient donc pas. Autrement dit, le phénomène observé avait une vitesse d'évolution nettement supérieure à celle du vent. Sans compter qu'une lanterne est communément admise de couleur jaune-orangée due à la flamme de la bougie qu'elle enferme ; les lumières bleues très brillantes et non scintillantes renforcent d'ailleurs l'argument.

L'absence de bruit de moteur thermique, la trajectoire très proche du sol écartent toute confusion avec un aéronef connu (avion, hélicoptère, ULM). Le témoin, dans son rapport d'enquête se montre d'ailleurs très affirmatif sur ce point.

L'hypothèse d'un drone civil, objet de loisirs, piloté à distance depuis le sol, propulsé par hélices fonctionnant sur batterie et équipé de deux leds rouges et d'une led bleue (habillé façon police) pour rendre encore plus attractif l'appareil en vol de nuit est-elle alors à écarter ? De tels appareils sont en vente, depuis quelques années, dans le commerce et certains techniciens amateurs de très bon niveau sont tout à fait à même d'en construire (voir, par exemple, la vidéo sur : Parrot AR Drone Flight with LEDS-You Tube). Mais généralement ces drones, n'atteignent pas la taille d'un triangle isocèle de 2m de côté (plus généralement, ils mesurent aux alentours de 60-80 cm). Les vols de nuit sont aussi plus difficiles à maîtriser, d'autant plus en milieu urbain, par temps couvert et brumeux. Une confusion est-elle néanmoins possible ?

5- CONCLUSION

Ce témoignage est de bonne consistance grâce à un questionnaire très bien rempli et une enquête de terrain qui a confirmé les éléments de l'observation.

Il reste que c'est un témoignage unique avec toutes les incertitudes qui en découlent : pas d'autres observateurs connus du phénomène après interrogation, par le témoin lui-même, du voisinage et de la concierge de l'immeuble.

Cette observation est d'étrangeté élevée : le phénomène ne ressemble pas aux méprises les plus connues. On note toutefois que, bien qu'il ne ressemble à aucun objet volant connu, le déplacement du phénomène reste dans la dynamique des objets volants actuels.

Du fait de sa bonne consistance et de son étrangeté élevée, ce cas est classé D1, comme inexpliqué.